

**Projet de motion pour le maintien de la Caisse d'Allocations Familiales
de Dieppe et de ses prérogatives actuelles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 33*

LE 4 FEVRIER DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°19), M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°11), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire à M. TAVERNIER Eric, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que la Seine-Maritime est l'un des 14 départements ayant plusieurs Caisses d'Allocations Familiales sur son territoire. D'ici fin 2011, les quatre centres du Havre, Dieppe, Rouen et Elbeuf doivent fusionner et procéder à la création d'une seule caisse départementale.

Une nouvelle fois, au nom d'une soi-disante harmonisation et d'une mutualisation des moyens, on va réduire la capacité de cet organisme à répondre au mieux aux besoins des allocataires et de leurs familles dans le cadre de leur mission de service public.

Cette départementalisation n'est pas utile :

- Pour les allocataires qui verront progressivement un service public de proximité disparaître avec une réduction des effectifs déjà programmée, générant un retard toujours plus important et un interlocuteur encore plus éloigné. Les différentes commissions d'action sociale locales existeront-elles encore avec les mêmes compétences et autorité que celles actuellement en place, issues d'une représentation assise sur le tissu local et le contexte local ? Le budget d'action sociale départemental sera-t-il l'addition des 4 budgets actuels des CAF ? Aucune garantie n'est donnée par la CNAF, bien au contraire !

- Pour les salariés qui à juste titre s'interrogent sur leur avenir professionnel quand l'objectif affiché du projet global est la réduction des coûts.

- Pour les administrateurs qui verront leur nombre divisé par 4 alors que le réseau des CAF a fait la preuve de sa capacité historique à prendre en compte les réalités et spécificités de chaque secteur du département, autant sur le plan économique que social et particulièrement le nôtre marqué, plus que d'autres par les difficultés.

- Pour les collectivités locales qui voient un interlocuteur privilégié s'éloigner des lieux d'interventions et met à mal la coopération nécessaire au quotidien entre les services municipaux et ceux de la CAF.

Pour justifier cette départementalisation qui s'annonce d'ailleurs comme n'étant qu'une étape vers une restructuration nationale de cet organisme, on s'appuie sur les autres services publics qui opèrent de telles réformes (Assedic, Pôle Emploi, CPAM, URSSAF, Poste.....). Mais, c'est justement parce que nous voyons au quotidien et sur le terrain les dégâts de ces restructurations dans ces organismes que nous ne pouvons accepter qu'il en soit de même pour la CAF.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Dieppe demande à l'Etat et à la CNAF de surseoir à cette décision et de maintenir dans le département de Seine-Maritime les quatre structures de la CAF dont celle de Dieppe avec leurs prérogatives actuelles.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **31 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),

☞ **2 voix « Contre »** (groupe « Centriste »),

☞ **1 « abstention »** (M. Jean Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant),

Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.